

**Semaine
canadienne de la
sécurité en
milieu agricole –
du 11 au 17 mars
2009**

BULLETIN N° 8

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

21, rue Florence, Ottawa, Ontario K2P 0W6

Téléphone: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 farmsafety@cfafca.ca

Y'a de la sécurité dans l'air

Champs poussiéreux, foin moisi, silos, cellules à grain, fientes d'oiseaux, poussière provenant des poils d'animaux, plumes ou fourrures, produits chimiques, fumier – sur une ferme, la liste des contaminants de l'air est interminable. Le poumon de fermier et le syndrome toxique dû aux poussières organiques (STPO) sont seulement deux des nombreuses réactions aux dangers respiratoires en milieu agricole qui risquent d'entraîner des traitements médicaux coûteux, des dommages permanents aux poumons ou même la mort.

« *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* » est le thème de la Campagne canadienne de la sécurité en milieu agricole de cette année, qui porte principalement sur l'utilisation, l'ajustement et la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en agriculture. La campagne d'un an sera lancée à l'occasion de la Semaine canadienne de la sécurité en milieu agricole (SCSMA), du 11 au 17 mars 2009. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) présentent la SCSMA, en partenariat avec Financement agricole Canada (FAC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

« On associe souvent l'agriculture et l'élevage à un mode de vie rempli de soleil et d'air frais », explique Ron Bonnet, second V.-P de la FCA. « Bien que ce soit souvent le cas, la stricte réalité est qu'on retrouve également en milieu agricole plusieurs dangers respiratoires possibles qui nécessitent une évaluation réaliste, une formation adéquate et le recours à des EPI. »

La première étape consiste à évaluer les dangers respiratoires, afin de déterminer le type d'appareil respiratoire nécessaire. Il existe trois catégories de dangers : les matières particulaires, les gaz et les vapeurs ; et les atmosphères déficientes en oxygène.

Les matières particulaires comprennent la poussière, les mites et les émanations. De la poussière peut être dégagée, par exemple, lorsqu'on remue du foin contenant des moisissures, des produits d'ensilage ou du grain. Les nébulisations sont des gouttelettes en suspens que l'on retrouve généralement près des opérations de mélange, de vaporisation et de nettoyage. Les émanations sont des particules solides microscopiques ou du métal évaporé qui se forme au cours d'activités telles que la soudure. Les contaminants à matières particulaires nécessitent des dispositifs de purification d'air tels que des appareils respiratoires à cartouches de particules ou chimiques.

Les dangers respiratoires comprennent les gaz et les vapeurs. Les gaz sont des produits chimiques qui prennent une forme gazeuse à température ambiante (de la pièce), tels que le sulfure d'hydrogène, le gaz mortel dégagé par les fosses à purin ; le dioxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz des silos ; et le monoxyde de carbone, qu'émettent les moteurs à combustion

interne. Les vapeurs sont émises par des liquides tels que les pesticides, les peintures, les adhésifs et les diluants à laques. Un appareil respiratoire à cartouche chimique constitue l'EPI approprié en présence de gaz ou de vapeurs.

La dernière catégorie de dangers respiratoires est une atmosphère déficiente en oxygène. Des exemples d'atmosphères déficientes en oxygène comprennent les espaces renfermés, les entrepôts de fumier, les silos limités en oxygène (sellés) et les entrepôts à atmosphère contrôlée (AC) destinés aux fruits et légumes. Dans de telles structures, le contenu en oxygène de l'air respirable, normalement de 21 pour cent, est réduit à aussi peu que cinq pour cent. La réduction en oxygène peut se produire de façon délibérée, comme dans le cas des entrepôts AC, ou l'oxygène peut être déplacé par d'autres gaz, comme dans le cas de l'entreposage de fumier et des silos conventionnels. Pour travailler dans une atmosphère déficiente en oxygène, des dispositifs d'approvisionnement en oxygène sont nécessaires, tels que des appareils respiratoires branchés à une réserve ou autonomes.

Une fois que vous aurez identifié le danger ou les dangers, avant de recourir à un appareil respiratoire, tentez de réduire ou d'éliminer la source du problème. Par exemple, adoptez une différente pratique de gestion en récoltant et en emmagasinant les récoltes, afin de réduire la poussière et les moisissures. Améliorez la ventilation de votre grange, ou travaillez à l'extérieur au lieu de demeurer dans un immeuble fermé. Une autre possibilité serait de recourir à des pesticides non toxiques, moins toxiques ou moins volatiles. Si le danger persiste après vous être efforcé de réduire ou d'éliminer le danger respiratoire, servez-vous de l'appareil respiratoire qui convient à la situation.

La FCA, de même que FAC, l'ACSA et AAC, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « *Les EPI ne fonctionnent que si vous les utilisez !* »

- 30 -

*** Des photos et dessins humoristiques gratuits sont disponibles pour illustrer cet article à www.casa-acsa.ca.

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

Pour télécharger une copie de cet article, visitez les sites www.casa-acsa.ca ou www.cfa-fca.ca

Pour les médias francophones:

Marcel Hacault, directeur général de l'ACSA

Tél : 204-452-2272 Cell : 204-346-3355 Courriel : mh@casa-acsa.ca

For service in English:

Theresa Whalen, CFA Farm Safety Coordinator T: (613) 822-0016 E: farmsafety@cfafca.ca